

ASSEMBLEE NATIONALE

6 avril 2005

TRANSPOSITION DU DROIT COMMUNAUTAIRE
A LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2210)

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. MOREL-A-L'HUISSIER, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 9

Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« II. – Dans la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les mots : « trois derniers alinéas » sont remplacés par les mots : « quatrième, cinquième et sixième alinéas ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.